



<b>Cadre réservé au service :</b>	
Réfèrent(e) assistant(e) social(e) :	
Réfèrent (e) Dossier social étudiant (DSE/ DVE):	
Dossier remis le:	Dossier rendu le:
1ère Demande "	Renouvellement "
<b>Date commission :</b>	<b>Décision :</b>

**DEMANDE D'AIDE SPECIFIQUE D'ALLOCATION ANNUELLE (ASAA)**

**Année universitaire 2022 – 2023**

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
--------------	-----------------

N° INE /INES 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**RAPPEL :**

- **L'article 203 du code civil** impose aux parents d'assurer l'entretien de leurs enfants même majeurs, tant que ceux-ci ne peuvent subvenir à leurs propres besoins.
- **La circulaire N° 2014-0016 du 8 octobre 2014** précise que l'allocation annuelle permet de répondre à certaines situations pérennes ne pouvant donner lieu à l'attribution et au versement d'une bourse du Ministère de l'Enseignement Supérieur de l'Innovation et de la Recherche.
- L'étudiant-e effectue **au préalable** sa demande de bourse dans le cadre du **dossier social étudiant (DSE)**, sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr).

<p>Dossier à déposer complet au plus tard le .....</p> <p>Sur <a href="http://messervices.etudiant.gouv.fr">messervices.etudiant.gouv.fr</a> - suivi du dossier – déposer mes pièces</p>
--



## BUDGET MENSUEL DE L'ETUDIANT (E) ou du COUPLE

Ressources Mensuelles		
	L'étudiant(e)	Conjoint(e)
Bourse		
Aide familiale		
Pension alimentaire		
Salaires à l'année		
Allocation logement ou APL		
Autres ressources (ex : prêt)		
Autres		
<b>Total</b>		

Charges Mensuelles	
Montant loyer	
Charges (EDF, eau ...)	
Dépenses alimentaires	
Transport	
Santé et mutuelle	
Scolarité	
Autres	
<b>Total</b>	

Ressources Exceptionnelles		
	L'étudiant(e)	Conjoint(e)
Salaires été		
<b>Total</b>		

Charges Exceptionnelles	
Droit d'inscription	
CVEC	
Frais de stage	
Dette ou découvert	
<b>Total</b>	

### MOTIF DE LA DEMANDE

Cadre réservé	
Service Social **	DVE/DSE **
<p>** <b>Autonomie avérée</b></p> <p>** <b>Rupture familiale</b> (un rendez-vous avec l'assistant-e de service social est obligatoire)</p> <p>** <b>Reprise d'études</b> : au-delà de 28 ans au 01/09 de l'année de la demande, sous réserve de ne pas bénéficier d'autres aides (indemnités chômage, RSA)</p> <p>** <b>Seul(e) sur le territoire étudiant(e) français(e), UE, EEE ou Confédération suisse <u>uniquement</u></b></p> <p>** <b>Elevé(e) par un membre de sa famille (oncle, tante, grands-parents par exemple) sans décision judiciaire</b></p> <p>** <b>Difficultés particulières</b></p>	

Pour toute demande, vous devez joindre une lettre expliquant votre situation ainsi que votre projet d'études

#### PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE

- “ Certificat de scolarité de l'année en cours
- “ Carte d'identité nationale, titre de séjour en cours de validité ou passeport
- “ Justificatifs de vos ressources et du conjoint (le cas échéant): salaires, caf, RSA, pension alimentaire, justificatifs de pôle emploi ...
- “ Bail, quittance de loyer ou attestation d'hébergement
- “ Bail ou quittance à votre nom si indépendance avérée
- “ Justificatifs de revenus minimum 3 SMIC sur les 12 derniers mois
- “ Votre avis d'imposition (ou de non-imposition) si vous faites votre propre déclaration
- “ Autres :
  - Relevés de notes ou bulletins semestriels
  - Justificatifs de vos charges (factures énergie, autres ...)
  - Justificatif de la décision d'un recours à l'obligation alimentaire

**L'étude de votre demande nécessite un traitement informatisé. Aussi, conformément au règlement général sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de conservation de celui-ci ou d'une limitation de traitement des données. Cette requête doit être adressée au Délégué de Protection des données (DPO) :**

**dpo@crous-reunion.fr ou par voie postale: DPO du Crous de LA REUNION**

**adresse : 26 AV. H. FOUCQUE - 97490 SAINTE CLOTILDE**

**Attention : L'allocation annuelle, tout comme la bourse sur critères sociaux, est soumise aux conditions d'assiduité aux cours et aux examens. Le non-respect de ces obligations peut entraîner le reversement des sommes indûment perçues.**

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Je soussigné (e),..... certifie exact les renseignements fournis dans ce dossier.

Signature de l'étudiant-e précédée de la mention  
« Lu et approuvé »